

Règlement de la balade

- Les participants à cette balade devront obligatoirement se conformer aux prescriptions du code de la route, être titulaires du permis de conduire en vigueur pour la moto, être assurés ; le port du casque est obligatoire.
- Si le participant change de véhicule le jour de la balade, il lui est demandé de prévenir l'organisation de ce changement et d'avoir les papiers requis.
- Seront autorisés pour cette balade, les véhicules deux roues, tricycles, triporteurs, cycle-cars, side-cars à caractère ancien, avant 1970.
- En cas de panne, à l'arrivée des véhicules d'assistance, le participant ne sera pas autorisé à réparer. Il devra, par conséquent, procéder avec l'assistance au chargement de son véhicule sans attente et ce pour le bon déroulement de l'organisation. Si celui-ci s'y oppose, l'assistance continuera son chemin, aussi le participant sera considéré en dehors de la manifestation et de par ce fait, nous déclinons toute responsabilité.
- Par le fait de son inscription, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tout recours envers les organisateurs pour les faits dû à l'organisation ou au déroulement des épreuves.
- Elle interdit par conséquent, de porter les contestations devant les juridictions civiles, commerciales ou correctionnelles.
- Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification dictée par des raisons de force majeure ou de sécurité.
- Pour des raisons d'organisation, ne seront prises en compte que les inscriptions remplies correctement, datées et signées suivi du règlement.

IMPORTANT : Votre coupon réponse accompagné du chèque de règlement à l'ordre des Cambouilles Tourangeaux, sont à envoyer avant le 17 Mai 2025

à

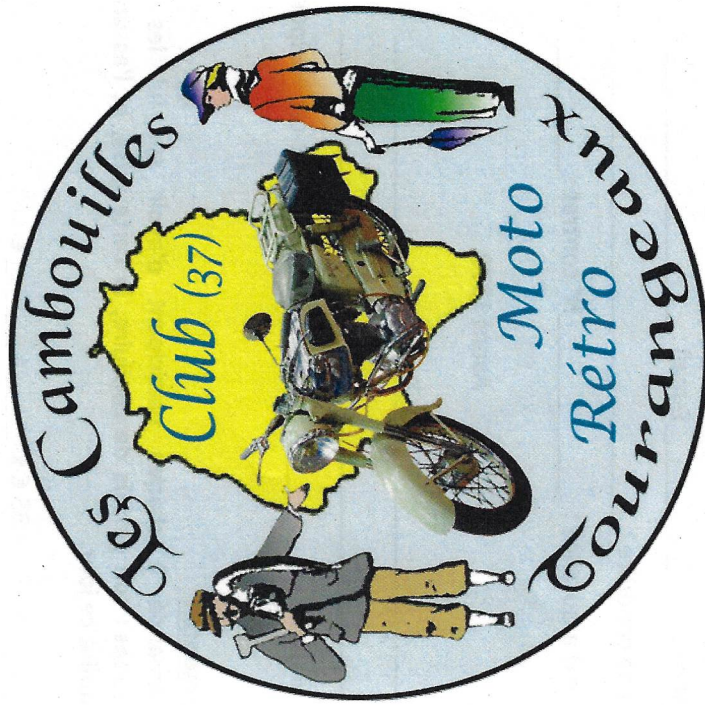
Mme Patricia LEON 29 route de Mazières, 37130 Cinq-Mars-La-Pile

✕ Aucune inscription sur place

XXVIII^e Balade motos anciennes

Les Cambouilles Tourangeaux

Dimanche 25 mai 2025



Renseignements :

M. Emile CARITA, tél. : 06-71-72-10-01

M. Jean-Claude JAHAN, tél. : 02-47-65-97-67

Mme Patricia LEON, tél. : 06-76-27-57-57

PROGRAMME

7 h 30 – Accueil des participants à la salle des Fêtes de

Villeperdue

9 h – Départ de Villeperdue pour la ballade

10 h – Pause à Crissay-sur-Manse

10 h 45 – La balade continue

12 h – Repas à Marnay au Musée Maurice Dufresne

14 h 30 – Visite du Musée

16 h 30 – Départ pour la ballade de l'après midi

17 h 30 – Retour à Villeperdue pour l'Apéro Citoyen, suivi d'un
petit film sur l'histoire de la Maison Dufresne

PS : si la balade est annulée pour une cause indéterminée,
le repas sera maintenu.



Coupon réponse à découper et renvoyer

Conducteur :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

N° Téléphone : _____ E-mail : _____

N° Permis de conduire : _____

Compagnie d'assurance : _____ N° contrat : _____

Machine Avant 1970

Marque : _____ Type : _____

Année : _____ Cylindrée : _____

Immatriculation : _____ Carrosserie : solo – side-car – triporteur

Club représenté :

Il est demandé à chaque participant d'avoir sur lui les papiers réglementaires : son permis de conduire, la carte grise, et l'assurance du véhicule utilisé ce jour.

Pilote : 35 € x _____ = _____ €

Accompagnateur : 30 € x _____ = _____ €

Enfant (– de 15 ans) : 14 € x _____ = _____ €

Total = _____ €

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et d'en respecter les consignes.

A _____ Le _____ Signature du conducteur :
Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »